



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Utilisation de l'excédent 2000-01

1. A sa 90^e session (juin 2002), la Conférence a décidé, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, d'utiliser une partie de l'excédent de 2000-01 pour financer les postes de dépenses énumérés dans le rapport de la Commission des finances. Elle a également décidé «de donner pouvoir au Conseil d'administration, à sa 285^e session (novembre 2002), d'effectuer les ajustements appropriés [à ladite annexe I] dans le contexte du cadre stratégique, si cela s'avère nécessaire à la lumière des consultations poursuivies par le Directeur général»¹.
2. La Conférence a fondé sa décision de retenir une partie de l'excédent sur la proposition du Conseil d'administration, qui se justifiait par un besoin urgent de ressources, lié à une baisse des ressources réelles du budget ordinaire en période de réforme, à l'accroissement de la visibilité de l'Organisation et à la progression de la demande de services. Les postes de dépenses énumérés dans la proposition correspondent à de nouvelles demandes et à de nouvelles possibilités et visent le renforcement des capacités institutionnelles prévues dans le cadre stratégique. Compte tenu des engagements pris par le Directeur général, le Conseil d'administration a proposé d'utiliser l'excédent pour l'exécution de projets assortis de délais qui n'entraîneront pas d'obligations durables pour l'Organisation. L'excédent ne doit pas être utilisé pour gonfler la base de ressources en vue de justifier des augmentations futures du budget ordinaire. Aucune dépense ne doit être engagée sans l'approbation préalable du Directeur général, sur la base de propositions détaillées.
3. Le présent document contient les propositions du Directeur général concernant les ajustements à apporter aux dépenses proposées en vertu des pouvoirs délégués au Conseil d'administration par la Conférence. Il contient également des informations plus détaillées sur les postes de dépenses énumérés dans le rapport de la Commission des finances.
4. De larges consultations sur l'utilisation de l'excédent ont été engagées et se poursuivent. Elles ont été lancées principalement dans les régions, ce qui est conforme au consensus qui s'est dégagé lors des discussions antérieures, selon lequel les régions devraient être les premières bénéficiaires de l'excédent. Après que la Conférence eut décidé d'approuver la retenue de l'excédent, ces consultations sont devenues plus concrètes et plus opérationnelles. Des discussions approfondies sur les fins précises auxquelles pourrait être

¹ Conférence internationale du Travail, 90^e session, *Compte rendu provisoire* n° 19.

mis à profit l'excédent ont été suivies par la mise au point, sous chaque rubrique, d'un ensemble de projets plus détaillés et plus axés sur les résultats. Ces projets sont résumés dans les annexes au présent document. Il va de soi qu'ils prennent en compte également les priorités exprimées par le Conseil d'administration et par la Conférence. En outre, les consultations menées avec les employeurs et les travailleurs ont fait ressortir la nécessité d'inclure un soutien renforcé au tripartisme et au dialogue social, y compris des mesures visant à assurer un suivi des résolutions récemment adoptées par la Conférence. On se souviendra qu'une opposition s'était déjà manifestée à l'égard du financement de la session maritime de la Conférence et des coûts «administratifs», notamment en ce qui concerne le Fonds pour le bâtiment et le logement. Les consultations engagées avec les Membres concernés ont permis de confirmer que ces objections demeurent.

5. Compte tenu de tous les commentaires reçus, le Directeur général est en mesure de confirmer que la plupart des postes de dépenses sont approuvés. Il juge approprié de proposer des ajustements à certaines des rubriques approuvées à la 90^e session de la Conférence, comme indiqué dans l'annexe I. Ces ajustements sont expliqués sous a) rubriques pour lesquelles des crédits moins importants sont proposés, b) rubriques pour lesquelles des crédits plus importants sont proposés, et c) nouvelle rubrique proposée.

Ajustements

A. Rubriques pour lesquelles des crédits moins importants sont proposés

i) *Session maritime de la Conférence internationale du Travail*

6. Bien que la proposition de tenir une autre session maritime de la Conférence et de procéder à des travaux préparatoires ait été approuvée, l'avis général qui s'est dégagé des interventions et des consultations est que cette rubrique n'est pas prioritaire pour l'excédent et qu'elle doit plutôt être prévue et incluse dans le programme et budget de l'OIT.
7. Cependant, cette session maritime sera particulière, pour des raisons qui ne pouvaient être prévues dans le programme et budget pour 2002-03. Elle entraînera des frais supplémentaires, dont une partie sera financée par des ressources extrabudgétaires. Le volume des travaux préparatoires en cours est déjà considérable. Il est proposé de mettre au point, en consultant largement les mandants, une nouvelle convention intégrant des dispositions actuellement dispersées dans 68 normes du travail maritime. Cette nouvelle convention devrait prévoir un mécanisme de mise en œuvre inédit pouvant être rapidement adapté à une situation qui évolue constamment. Un gros travail de conception et de sensibilisation devra être fait avant que l'on ne trouve un équilibre acceptable entre des exigences apparemment contradictoires, à savoir l'aptitude de la convention à être ratifiée par le plus grand nombre et la nécessité de conserver la force des normes actuelles. D'où l'importance d'une participation continue des mandants à ces travaux préparatoires, de l'intérêt particulièrement appuyé manifesté par les gouvernements et de réunions fréquentes.
8. Pour la partie du financement qui reste à trouver, le Directeur général étudie la possibilité qu'un Etat Membre accueille cette conférence. Si cette option s'avère impossible, il reviendra devant le Conseil d'administration avec une nouvelle proposition.

9. *Il est proposé d'abaisser la contribution à la session maritime de la Conférence internationale du Travail tirée de l'excédent à 900 000 dollars E.-U.*
10. *Etant donné que ces ressources sont consacrées à la mise au point d'une approche intégrée de l'activité normative, il est proposé de les placer sous la rubrique des normes internationales du travail.*

ii) Investissements dans le bâtiment et le logement

11. De nouvelles consultations sont venues corroborer les avis exprimés lors des discussions antérieures, à savoir que la reconstitution des ressources du Fonds pour le bâtiment et le logement à l'aide de l'excédent devrait être réduite au minimum en dépit du fait que les investissements dans l'infrastructure ont été systématiquement freinés lorsque des déficits sont apparus au cours des périodes biennales précédentes.
12. L'installation d'un système de détection d'incendie et celle d'un meilleur réseau électrique dans le bâtiment du siège sont pourtant considérées comme une urgence après le grave incendie survenu au début de 2002. Il est proposé d'allouer le montant prévu pour cet équipement, soit 650 000 dollars E.-U. à la rubrique Sécurité et sûreté du personnel, dans l'espoir que le niveau des ressources sous cette rubrique sera approuvé et que les travaux pourront commencer sans délai.
13. *Il est proposé d'abaisser encore à 2 750 000 dollars E.-U. l'allocation des ressources provenant de l'excédent au Fonds pour le bâtiment et le logement.*

B. Rubriques pour lesquelles des crédits plus importants sont proposés

Réponse aux crises et aux situations d'urgence

14. L'allocation initiale prévue pour cette rubrique était de 6,5 millions de dollars E.-U., les dépenses dans chaque région devant être proportionnelles aux dotations du budget ordinaire. Les vues exprimées à la Commission des finances et lors de consultations ultérieures ont mis en relief une demande accrue dans le monde pour que l'OIT intervienne dans les crises et les situations d'urgence, notamment en Palestine. La discussion à la Conférence du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés a fait écho à cette demande, la création d'un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale ayant été préconisée.
15. Par ailleurs, les événements du 11 septembre 2001 ont engendré de nouveaux besoins, qui ont obligé le Bureau à suivre des approches novatrices. Les réunions qui ont eu lieu en 2001, concernant les conséquences de la tragédie du 11 septembre pour l'aviation civile et pour l'hôtellerie et le tourisme, ont montré que l'OIT disposait d'un nouveau moyen de réponse aux crises. Il est donc proposé d'accélérer l'élaboration d'instruments et de politiques reconnus partout dans le monde pour les industries portuaire, maritime et de l'aviation civile, et d'en favoriser une reconnaissance plus large.
16. *Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de porter à 8 000 000 dollars E.-U. l'allocation provenant de l'excédent destinée à la rubrique Réponse aux crises et aux situations d'urgence.*

C. Nouvelle rubrique proposée

Tripartisme et dialogue social

17. Après de nouvelles consultations avec les mandants, il est proposé de financer cette nouvelle rubrique à l'aide de l'excédent afin de donner effet à la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session (2002):

- a) en renforçant la contribution de l'OIT au Pacte mondial, notamment par le biais d'une participation accrue des organisations d'employeurs et de travailleurs dans toutes les régions;
- b) en s'attaquant aux déficits de travail décent des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle par la promotion des droits, de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social. La résolution concernant le travail décent et l'économie informelle adoptée à la 90^e session de la Conférence demande au Directeur général de prévoir un programme d'une grande visibilité qui soit doté de ressources propres et puisse exploiter tous les services compétents, y compris ceux des experts des activités pour les travailleurs et pour les employeurs. L'excédent pourrait être mis à profit pour commencer à définir et à exécuter un tel programme;
- c) en améliorant la capacité des représentants des employeurs et des travailleurs de participer au processus DSRP (document de stratégie pour la réduction de la pauvreté). La nature participative du DSRP offre une chance unique aux organisations d'employeurs et de travailleurs de participer à l'élaboration des politiques sociales et économiques nationales qui orienteront les efforts de développement pendant de nombreuses années. Jusqu'à présent, l'expérience a montré que, lorsque les organisations d'employeurs et de travailleurs participent, l'emploi devient un élément important et durable des plans de développement nationaux.

18. *Il est proposé d'allouer 2 900 000 dollars E.-U. à cette nouvelle rubrique.*

19. A la suite de ces ajustements, les dépenses dans les régions augmenteront, passant d'un taux estimatif de 61 pour cent pour les rubriques telles qu'elles ont été soumises à la Commission des finances à un taux de 67 pour cent dans les propositions actuelles.

20. A la suite de l'approbation par la Conférence internationale du Travail de l'utilisation d'une partie de l'excédent pour 2000-01, le Directeur général a engagé de nouvelles consultations concernant des propositions détaillées. Ces propositions ont été préparées selon les critères énoncés dans l'annexe II. Les propositions détaillées dans l'annexe III ont été programmées selon un format axé sur les résultats afin de faciliter le contrôle et l'établissement de rapports sur l'utilisation de l'excédent et d'accélérer la concrétisation des objectifs poursuivis. Des normes d'approbation rigoureuses ont été définies et l'allocation des ressources a été prudente. L'annexe III montre que 8 128 326 dollars E.-U. sont déjà alloués et que 13 364 250 dollars E.-U. ont été affectés, soit un total de 21 492 576 dollars E.-U.; l'utilisation de 29 807 424 dollars E.-U. est encore à l'étude.

21. La contribution de l'excédent au programme et budget pour 2004-05 sera mise en évidence dans les Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2004-05; les objectifs de ce programme et budget sont en cours d'élaboration pour ce qui est de la gouvernance, du management et des services d'appui, ainsi que des thèmes intersectoriels. Le Bureau fera rapport aux sessions de mars du Conseil d'administration sur l'utilisation des fonds dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme. Un effort particulier sera

fait pour identifier les activités devant être exécutées par le Centre de Turin à l'appui des travaux financés par l'excédent.

22. Au cours des consultations, une approche souple a été recommandée à plusieurs reprises afin de permettre au Directeur général de répondre rapidement aux demandes pressantes de services de l'OIT dans un environnement qui évolue rapidement. Cela permettra de répondre aux propositions qui continuent d'arriver. Le Bureau a entrepris de programmer les ressources pour la période 2002-2005. Un résumé des propositions en cours d'élaboration figure sous chaque rubrique de l'annexe III. Des informations complémentaires sur les allocations à partir de l'excédent approuvées par le Directeur général seront soumises à la commission chaque année en novembre.
23. Une procédure distincte s'applique aux investissements proposés dans le bâtiment et le logement et dans la technologie de l'information; ces investissements doivent être couverts par la reconstitution des ressources du Fonds pour le bâtiment et le logement et du Fonds pour les systèmes informatiques. Cependant, l'affectation des ressources issues de l'excédent ne constitue pas une approbation d'engagements de dépenses financées par contre ces fonds mais uniquement une reconstitution des ressources du fonds en question. Les prélèvements de ressources sur ces deux fonds doivent être décidés par le Conseil d'administration avant que les dépenses ne soient engagées, sur la base de propositions précises. Les ressources n'ont pas été virées sur les deux fonds, dans l'attente de la décision concernant les montants correspondant à ces rubriques.
24. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver les ajustements aux postes de dépenses qu'il est proposé de financer à l'aide de l'excédent de 2000-01, tels qu'ils sont détaillés dans l'annexe I.***

Genève, le 22 octobre 2002.

Points appelant une décision: paragraphe 9;
paragraphe 10;
paragraphe 13;
paragraphe 16;
paragraphe 18;
paragraphe 24.

Annexe I

Ajustements aux postes de dépenses au titre de l'excédent (en dollars E.-U.) ¹

Postes	Proposition antérieure	Ajustement	Proposition révisée
1. Session maritime de la Conférence internationale du Travail	3 200 000	(3 200 000)	–
2. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	2 800 000		2 800 000
3. Normes internationales du travail	2 000 000	900 000	2 900 000
4. Réponse aux crises et aux situations d'urgence	6 500 000	1 500 000	8 000 000
5. Investissements dans le bâtiment et le logement	5 500 000	(2 750 000)	2 750 000
6. Sécurité et sûreté du personnel	2 800 000	650 000	3 450 000
7. Investissement dans les capacités de gestion	6 000 000		6 000 000
8. Services régionaux	10 000 000		10 000 000
9. Statistiques	2 000 000		2 000 000
10. Egalité entre hommes et femmes	2 000 000		2 000 000
11. Communications externes	3 500 000		3 500 000
12. Investissement dans la technologie de l'information	5 000 000		5 000 000
12. Investissement dans la technologie de l'information	5 000 000		5 000 000
13. Tripartisme et dialogue social (Nouvelle rubrique)		2 900 000	2 900 000
Total	51 300 000	–	51 300 000

Les sommes entre parenthèses indiquent une réduction

¹ Conversion au taux de change budgétaire pour 2002-03.

Annexe II

Critères utilisés pour l'établissement des propositions au titre de l'excédent 2000-01

Les propositions visent à:

Inclure:

- une définition claire des objectifs exposant les résultats attendus du projet et la manière dont ces résultats seront mesurés;
- une échéance assortie de mesures effectives des progrès accomplis et de points de compte rendu au cours de la période 2002-2005. Au minimum, les projets devraient être à même de faire état de progrès/résultats pour chaque session de mars du Conseil d'administration.

Mettre en évidence les liens avec:

- la programmation du budget ordinaire pour 2002-03;
- les propositions pour 2004-05 doivent mettre en évidence les liens avec les objectifs stratégiques du budget ordinaire, les priorités régionales qui ont été fixées et les thèmes intersectoriels (travail décent, réduction de la pauvreté et inclusion sociale, égalité entre hommes et femmes, partenariats, connaissances, communication et visibilité).

Expliquer:

- pourquoi cette activité n'a pas été prévue dans le programme et budget pour 2002-03;
- pourquoi cette activité ne peut être entreprise dans le cadre du programme et budget ordinaire pour 2004-05;
- pourquoi on a choisi cette approche ou cette stratégie plutôt que d'autres formules;
- quelle est la «valeur ajoutée» de cette proposition par rapport au programme et budget pour 2002-03 et 2004-05.

Annexe III

Propositions détaillées de dépenses au titre de l'excédent pour 2000-01

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

Informations générales/contexte

La commission est une occasion éclatante de changer les modalités du débat actuel sur la mondialisation et de montrer que l'OIT a un rôle essentiel à jouer dans le processus de la mondialisation. La commission, créée par le Conseil d'administration à sa 282^e session (novembre 2001), n'a pas été prévue dans le programme et budget pour 2002-03. Ses recommandations s'adresseront à un public mondial. Il est donc essentiel qu'elle bénéficie d'un appui total pour pouvoir produire un rapport de la qualité voulue.

Objectif

Les recommandations stratégiques relatives à un accroissement de la place accordée à la justice sociale dans le processus de mondialisation sont largement diffusées et utilisées.

Les indicateurs et cibles précis seront élaborés pour cet objectif lorsque le rapport de la commission mondiale sera disponible.

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: La commission mondiale développe les travaux exposés dans le programme et budget pour 2002-03 au sujet du Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation qui ont préparé l'OIT à jouer un rôle plus actif dans la définition des moyens propres à faire profiter chacun de la mondialisation.

2004-05: Les travaux de la commission mondiale s'achèveront en 2003, après l'élaboration des Propositions de programme et de budget pour 2004-05. Il faudra alors faire des ajustements à ces propositions afin d'y incorporer les propositions de la commission qui facilitent et soutiennent directement l'élaboration des priorités de travail futures de l'OIT relevant des quatre objectifs stratégiques.

Budget du poste: 2 800 000 dollars E.-U.

Montant déjà alloué: 2 800 000 dollars E.-U. – début des travaux de la commission mondiale.

Normes internationales du travail

Informations générales/contexte

La promotion et la réalisation des normes et principes et droits fondamentaux au travail est l'un des objectifs stratégiques de l'Organisation. Le Conseil d'administration a déclaré qu'une contribution fondamentale à cet effort tient à l'élaboration d'une nouvelle approche intégrée de l'activité normative comprenant une analyse du contexte général et une évaluation de l'impact des normes en vigueur. C'est pourquoi des ressources supplémentaires ont été allouées à une préparation plus approfondie des discussions de la Conférence, notamment en ce qui concerne un examen des politiques nationales et de l'impact des normes, ainsi que l'analyse de la complémentarité existant entre l'activité normative et les autres moyens de l'OIT dans le cadre des quatre secteurs, particulièrement dans les régions. On s'attend notamment que la préparation d'un instrument unique en vue de son adoption à une session maritime de la CIT en 2005 nécessitera davantage d'efforts que prévu, en raison du nombre d'instruments à consolider et de leur complexité. Les mandants ont à la fois défini ce besoin et agi activement pour y répondre, en

finançant des réunions complémentaires relatives à l'élaboration de projets où ils se joindront à des responsables et à des experts pour préparer la conférence préparatoire officielle prévue pour 2004. A leur tour, ces réunions imposent de nouvelles exigences au Bureau en ce qui concerne l'appui aux tâches techniques et aux activités visant à faire en sorte que les mandants des pays les moins développés soient en mesure de participer.

Le succès des campagnes de ratification menées au cours de la dernière décennie (166 premiers rapports sont dus pour les conventions n^{os} 138 et 182), combiné à une augmentation de 15 à 20 pour cent du nombre des plaintes soumises au Comité de la liberté syndicale en 2001 et en 2002, a imposé des efforts sans précédent aux organes de contrôle des normes.

Objectif

Amélioration de l'impact des normes par le biais d'un développement des approches intégrées et d'un renforcement de la promotion des normes.

Indicateurs	Cibles
L'OIT élabore des approches intégrées dans quatre domaines techniques.	Des approches intégrées et solides sur le plan technique, préparées avec la participation des mandants dans différents domaines: i) sécurité et santé professionnelles; ii) travailleurs migrants; iii) politique de l'emploi; iv) questions maritimes), sont approuvées par la CIT en 2003, 2004 et 2005.
Un plan est élaboré en vue d'un renforcement de la promotion des normes.	Etablissement d'un plan d'action sur l'amélioration des approches à la question de la promotion des normes d'ici mars 2004.
Le Bureau pourvoit sans retard aux moyens nécessaires au fonctionnement des mécanismes de contrôle.	Goulet d'étranglement en matière de rapports éliminé d'ici novembre 2004.

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: Ces propositions viennent à l'appui de l'objectif stratégique 1 en renforçant le processus normatif et en améliorant les chances de succès de nouvelles normes intégrées. Elles visent aussi la question de l'accroissement de la charge du travail du Bureau dû aux ratifications visées au titre des objectifs opérationnels 1 a) et 1 b).

2004-05: La préparation parallèle de plusieurs normes intégrées dépasse le niveau des ressources de l'OIT dans le cadre d'un budget à croissance nulle. Ce poste est lié aux postes relatifs à l'établissement des normes pour 2004-05, ainsi qu'au renforcement des mécanismes de contrôle et aux efforts tendant à rendre ce mécanisme plus visible et plus efficace dans le contexte des programmes nationaux relatifs au travail décent.

Budget du poste: 2 000 000 dollars E.-U. (il est proposé de porter ce montant à 2 900 000 dollars E.-U. pour inclure un montant destiné aux normes maritimes).

Montant déjà alloué: 111 590 dollars E.-U. – Traitement en urgence des premiers rapports destinés à la réunion de 2002 de la commission d'experts et reçus au titre de l'article 22 de la Constitution.

Montant réservé: 759 950 dollars E.-U. – Préparation des quatre approches intégrées et développement des bases de données.

En cours: Activités promotionnelles régionales.

Réponse aux crises et aux situations d'urgence

Informations générales/contexte

L'OIT est soucieuse de répondre rapidement aux crises et aux situations d'urgence dans différentes régions. L'expérience a montré qu'une action menée aussitôt que possible avait un impact réel sur les perspectives de développement à long terme. Cet impact dépend de la capacité à répondre immédiatement par le biais de la représentation locale, de l'élaboration de projets,

d'activités pilotes et de services consultatifs. Par ailleurs, la réponse aux crises doit couvrir la gamme complète des objectifs de l'OIT grâce à une approche intersectorielle et doit aller au-delà des conflits et des catastrophes pour inclure les situations d'urgence dans le domaine économique et social. Les réunions organisées à la fin de 2001 sur les conséquences pour l'aviation civile, l'hôtellerie et le tourisme de la tragédie du 11 septembre inaugurent une nouvelle manière pour l'OIT de répondre aux crises.

Objectif

Les Etats Membres de l'OIT et les institutions incluent le travail décent dans leurs politiques et leurs programmes postérieurs aux crises.

Indicateurs	Cibles	Echéance	Montant déjà alloué (dollars E.-U.)	Montant réservé (dollars E.-U.)
Les réponses aux crises comprennent:				
	Afrique			
- l'attention donnée aux principes et droits fondamentaux au travail;	Région des Grands Lacs: La formation professionnelle et l'entrée sur le marché du travail des anciens combattants et de leurs familles conduisent à leur réinsertion socio-économique et contribuent à la paix dans la sous-région.	Fin 2004	200 000	100 000
- les politiques de l'emploi qui sont influencées par les recommandations de l'OIT contenant des conseils stratégiques;				
- les politiques et les investissements relatifs à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du développement des compétences et de la formation, ainsi que des services de l'emploi;	Sierra Leone et Guinée-Bissau: La formation professionnelle et l'entrée sur le marché du travail des anciens combattants sont au centre d'une stratégie de paix et de reconstruction.	Fin 2004	200 000	100 000
- les stratégies visant à faire en sorte que les femmes, et plus particulièrement celles qui ont des besoins spéciaux, comme les handicapées, les travailleuses déplacées et les travailleuses jeunes ou âgées, aient accès à la formation et à l'amélioration des compétences;	Afrique australe: Mise en place d'une stratégie de création d'emplois et de réduction de la vulnérabilité et création d'actifs par le biais du développement de l'emploi dans les infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre, les PME et les institutions relatives au microcrédit, ainsi que dans les économies locales, grâce à l'effet de multiplication.	Fin 2004	150 000	200 000
- l'approche de l'OIT aux investissements à forte intensité d'emploi;			550 000	400 000
	Amériques			
- la création ou le renforcement des cadres juridiques, des institutions, des mécanismes et des processus relatifs au dialogue social;	Colombie: Création de mécanismes visant à protéger la vie des dirigeants syndicaux et à garantir la liberté syndicale, ainsi que le droit de s'organiser et de pratiquer le dialogue social.	Fin 2003	520 000	385 000
- les initiatives stratégiques ou pratiques visant à élargir la représentation des organisations d'employeurs et de travailleurs.	Argentine: Atténuation de la crise économique et sociale par la réduction du chômage et l'amélioration de la répartition des revenus.	Fin 2003	100 000	700 000
			620 000	1 085 000
	Etats arabes			
	Palestine: Lancement du Fonds pour l'emploi et la protection sociale (pouvant éventuellement dépasser 100 millions de dollars E.-U. – financé par des donateurs extérieurs) visant à appuyer le travail décent au niveau local.	Fonds créé en 2003	200 000	800 000

Indicateurs	Cibles	Echéance	Montant déjà alloué (dollars E.-U.)	Montant réservé (dollars E.-U.)
	Palestine: Rétablissement au ministère du Travail des capacités de base relatives à l'élaboration d'une politique fondamentale de l'emploi et aux statistiques du travail.	Fin 2003	300 000	–
	Palestine: La Fédération générale des syndicats de Palestine est renforcée de façon à pouvoir participer effectivement aux activités tripartites relatives au développement de l'emploi.	Fin 2002	51 500	–
	Palestine: La Chambre de commerce et d'industrie dispose des moyens de participer effectivement aux activités tripartites de développement de l'emploi.	Fin 2002	51 500	–
			603 000	800 000
	Asie			
	Afghanistan: Création d'une capacité institutionnelle en vue du dialogue social et de la création d'emplois. Développement des activités génératrices de revenus pour les femmes et assistance fournie à leur réinsertion dans la population active.	Fin 2005	118 000	335 000
	Timor oriental: Création d'emplois productifs et rémunérateurs au profit des chômeurs, particulièrement des jeunes, des anciens combattants et des veuves de guerre.	Fin 2004	255 000	145 000
	Sri Lanka: Recours élargi et amélioré aux technologies à forte intensité de main-d'œuvre dans le cadre du programme de rénovation des infrastructures de Sri Lanka.	Fin 2004	140 000	–
			513 000	480 000
	Europe			
	Bélarus: Amélioration des capacités des syndicats indépendants du Bélarus dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la formation, de l'information et de la communication, afin de préserver leur autonomie et de faire progresser leur restructuration.	Fin 2004	300 000	–
	Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan: L'élaboration par les participants de plans d'action relatifs à la réponse aux crises, en vue de résoudre les problèmes d'emploi auxquels font face les jeunes dans l'économie informelle conduit à la mise en place de stratégies à moyen et long termes.	Fin 2004	–	150 000
			300 000	150 000

Indicateurs	Cibles	Echéance	Montant déjà alloué (dollars E.-U.)	Montant réservé (dollars E.-U.)
Conséquences sectorielles de l'insécurité après le 11 septembre 2001				
	Ports: Adoption conjointe par l'OMI et l'OIT d'un code de sécurité accepté sur le plan mondial qui a pour effet de défendre les droits des travailleurs et peut être mis en œuvre dans le monde entier.	Décembre 2002 et début 2004	-	250 000
	Secteur des transports maritimes: Adoption et large mise en œuvre d'une norme internationale du travail portant sur l'identification des gens de mer et visant à garantir l'accès à l'emploi des travailleurs provenant des pays les moins développés tout en accroissant la sécurité.	Fin 2003	-	150 000
	Secteur de l'aviation civile: Des pratiques relatives à l'emploi sont incluses dans un large processus d'élaboration des politiques.	Mars 2003	-	100 000
			-	500 000
		Total	2 586 000	3 415 000

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: Répondre aux situations qui ont soulevé ou créé de nouvelles demandes d'assistance de l'OIT après la discussion de la 89^e session de la Conférence et pour lesquelles les ressources prévues étaient insuffisantes.

2004-05: Répondre aux crises et aux situations d'urgence survenues durant la période biennale 2004-05 en sus de ce qui peut être fait dans le cadre du budget ordinaire.

Budget du poste: 6 500 000 dollars E.-U. (il est proposé de porter ce montant à 8 000 000 dollars E.-U.).

Montant déjà alloué: 2 586 000 dollars E.-U.

Montant réservé: 3 415 000 dollars E.-U.

En cours:

Afrique	Région des Grands Lacs: formation professionnelle et entrée sur le marché du travail des anciens combattants. Sierra Leone et Guinée-Bissau: formation professionnelle et entrée sur le marché du travail des anciens combattants. Afrique australe: création d'emplois et réduction de la vulnérabilité.
Asie	Afghanistan: mise en œuvre de projets pratiques relatifs au développement des compétences et d'un projet relatif au microcrédit avec la participation des mandants et des parties prenantes. Népal: élaboration d'approches intégrées et participatives en vue de la mise en œuvre de projets d'infrastructure à petite échelle faisant largement appel à l'emploi et favorables à l'environnement.

Iles Salomon: création d'emplois supplémentaires par le biais de la modernisation des industries menacées et du soutien aux industries nouvelles.

Conséquences sectorielles Mise en place d'une approche globale des comptes du travail du secteur touristique.
de l'insécurité après le
11 septembre 2001

Investissements dans le bâtiment et le logement

Il est proposé de virer un montant de 2 750 000 dollars pris sur l'excédent 2000-01 au Fonds pour le bâtiment et le logement pour compenser les retraits et maintenir le fonds à un niveau lui permettant de faire face à d'autres utilisations éventuelles. Comme indiqué dans le document, tout prélèvement sur ce fonds devrait être approuvé au préalable par le Conseil d'administration, conformément au Règlement financier.

Sécurité et sûreté du personnel

Informations générales/contexte

Une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2001 au sujet du renforcement du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies fait obligation à chaque organisation membre de veiller beaucoup plus étroitement à la sécurité des membres de son personnel, quel que soit l'endroit où il se trouve, et de renforcer les dispositions de sécurité à l'intérieur de ses locaux et dans les zones qui relèvent de ses activités. L'OIT est donc tenue de procéder à une dépense unique visant particulièrement à renforcer la sécurité matérielle des bureaux et des locaux d'habitation des structures extérieures et à assurer des liens de communication satisfaisants entre les membres du personnel à tout moment. Entre autres dispositions, la résolution accroît le montant total du budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, sous réserve d'un partage des coûts entre les organisations membres, et approuve de nouvelles dispositions en matière de partage des coûts. La contribution de l'OIT pour la période biennale 2002-03 est de 1 470 000 dollars E.-U. On procède à l'installation de détecteurs d'incendie et à l'amélioration des installations électriques pour assurer une meilleure protection du bâtiment du siège.

Objectif

Améliorer la préparation de la direction et du personnel du BIT en matière de sécurité et de sûreté.

Indicateurs	Cibles
L'OIT se conforme à l'accord de partage des coûts du Bureau du Coordonnateur de la sécurité des Nations Unies.	La part revenant à l'OIT des coûts du Bureau du Coordonnateur de la sécurité des Nations Unies est acquittée au début de 2003.
L'OIT applique la prescription du Bureau du Coordonnateur de la sécurité des Nations Unies faisant obligation aux organisations membres de se conformer d'ici le 1 ^{er} janvier 2003 aux normes de sécurité opérationnelle minimales obligatoires et aux normes de sécurité minimales obligatoires des télécommunications récemment promulguées.	<ul style="list-style-type: none"> i) Au 1^{er} janvier 2003, 36 bureaux extérieurs de l'OIT sont conformes aux normes de sécurité opérationnelle minimales obligatoires et aux normes de sécurité minimales obligatoires des télécommunications. ii) A la fin octobre 2002, une estimation a été faite pour les 27 autres bureaux, situés dans des lieux d'affectation moins dangereux.
L'OIT dispose d'un matériel de sécurité et de sûreté moderne.	Les mesures, règles, procédures et directives relatives à la sécurité et à la sûreté sont revues et mises à jour au 30 juin 2003.

Indicateurs	Cibles
Amélioration de la connaissance et de la compréhension par la direction et le personnel de l'ensemble du Bureau des questions de sécurité et de sûreté générales et des dispositions du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies.	<p>Au 30 juin 2003:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Un matériel de formation sur la connaissance des mesures fondamentales de sécurité et de sûreté est élaboré et diffusé auprès des bureaux extérieurs; ii) Un élément relatif à la sécurité et à la sûreté est inclus dans les cours d'intégration professionnelle destinés au personnel nouvellement engagé; iii) La formation à la sécurité et à la sûreté des formateurs du Département du développement des ressources humaines et des bureaux régionaux est achevée; La formation à la sécurité et à la sûreté des cadres et des directeurs des bureaux extérieurs est achevée; iv) L'agrément de l'ensemble des fonctionnaires du BIT en matière de connaissances fondamentales des mesures de sécurité et de sûreté est achevé.
Installation d'un matériel de détection d'incendie dans le bâtiment du siège.	D'ici janvier 2003.

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: donner effet à un élément du Programme Travail et Vie privée approuvé par le Conseil d'administration au titre de la stratégie de réforme des relations humaines, qui exige que l'on procède à un examen de la sécurité des bureaux extérieurs en vue de faire des recommandations relatives à des changements. Cet examen a été achevé cette année. Avant la décision prise par l'Assemblée générale en décembre 2001, une provision de 59 803 dollars E.-U. a été constituée dans le programme et budget pour 2002-03 pour donner effet aux mesures de partage des coûts régissant la répartition des coûts du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies entre les organisations membres.

2004-05: le programme et budget pour 2004-05 et les périodes biennales suivantes comprendra des dispositions visant à remplir cet engagement.

Budget du poste: 2 800 000 dollars E.-U. (il est proposé de porter ce montant à 3 450 000 dollars E.-U. pour inclure le matériel de détection d'incendie).

Montant déjà alloué: 1 750 000 dollars E.-U. – mise en conformité avec les normes de sécurité opérationnelle minimales obligatoires et les normes de sécurité minimales obligatoires des télécommunications, installation de matériel de détection d'incendie.

Montant réservé: 1 500 000 dollars E.-U. pour les coûts relatifs au Bureau du Coordonnateur de la sécurité des Nations Unies et l'élaboration d'une documentation relative à la sécurité.

En cours: Formation du personnel.

Investissement dans les capacités de gestion

Informations générales/contexte

Les capacités institutionnelles de l'OIT relatives à la mise en œuvre d'une gestion fondée sur les résultats, telles que prévues dans le cadre stratégique, n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant dans le cadre des contraintes imposées par un budget à croissance nulle. Le document relatif à l'excédent a distingué trois domaines où les dispositions relatives au budget ordinaire doivent être renforcées: conception et mise en œuvre intégrale des systèmes et processus organiques relatifs à une gestion fondée sur les résultats; réforme organique; investissement dans les compétences et les capacités du personnel. Une place spéciale devra être accordée aux réformes récentes de la mise en valeur des ressources humaines.

Objectif

Améliorations fondées sur les résultats dans l'efficacité et l'efficience, amélioration de l'organisation et de la cohérence du Bureau, amélioration de la gestion et de l'évaluation des

performances, renforcement de la gestion des ressources humaines, mise à jour et renouvellement des compétences.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs relatifs à l'investissement dans les capacités de gestion, assortis de cibles indiquant seulement les investissements immédiats. Les cibles additionnelles et élargies accompagneront les éléments qui sont encore en cours d'élaboration.

Indicateurs	Cibles
Le BIT a un système de gestion des ressources humaines moderne et efficace	Les réformes approuvées par le Conseil d'administration sont correctement mises en œuvre
Progrès réalisés au sein de l'OIT vers une culture de gestion fondée sur les résultats qui soit pleinement opérationnelle, y compris en ce qui concerne la fixation des cibles, la gestion des performances et une évaluation efficace et indépendante.	<ul style="list-style-type: none"> i) Evaluation plus approfondie de l'IPEC achevée en 2004 grâce à des apports extérieurs additionnels. ii) Mise en place d'un processus de conception participatif visant à élaborer des normes minima et des processus fondamentaux en vue de fixer les cibles et la programmation des résultats au niveau des pays. A achever à la fin de 2003.
Le BIT donne son appui à une formation de base en matière technique et en matière de langues pour son personnel.	<ul style="list-style-type: none"> iii) Nouvelle approche de la formation aux langues testée en 2003.
Le BIT mène une politique et des programmes dynamiques en matière de recrutement du personnel et d'évolution des carrières.	<ul style="list-style-type: none"> iv) Les engagements en cours relatifs au programme des jeunes professionnels sont remplis en attendant la poursuite de l'élaboration de l'approche d'ensemble.
Le BIT dispose d'un programme complet de développement des capacités du personnel à gérer les projets, y compris l'ensemble des phases de la coopération technique, et à édifier et à maintenir des équipes efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> v) Elaboration initiale d'ici la fin de 2003 de matériaux de référence fondamentaux en matière de gestion de projets. vi) Lancement immédiat du module de gestion de la coopération technique, 10 pour cent des administrateurs étant formés à la gestion des cycles de projets d'ici la fin 2003. vii) Elaboration et lancement d'un module du volet relatif à la gestion du personnel d'ici le milieu de 2003 mettant l'accent sur les relations de travail positives, la solution des conflits et les procédures de plaintes.

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: ces éléments ne font l'objet d'aucune affectation particulière dans le programme et budget pour 2002-03, mais ils visent à appuyer la capacité de l'OIT à atteindre ses objectifs et à gérer le personnel de façon à obtenir les meilleures performances possibles.

2004-05: les objectifs connexes et la valeur ajoutée des actions menées au titre de l'excédent seront indiqués dans les propositions de programme et de budget pour 2004-05.

Pour garantir le meilleur usage possible des ressources et des compétences de l'OIT, on analysera dans l'élaboration de chaque programme la capacité du Centre de Turin à exécuter les programmes relatifs à la mise en valeur du personnel, tant dans l'ensemble que pour les différents modules.

Budget du poste: 6 000 000 dollars E.-U.

Montant déjà alloué: Aucun.

Montant réservé: 1 930 000 dollars E.-U.

En cours: Evaluations extérieures pour l'ensemble des programmes focaux et pour l'établissement stratégique du budget; élaboration complète, essai et lancement de tous les modules des programmes de mise en valeur du personnel; mise en œuvre intégrale des programmes relatifs aux langues, aux jeunes professionnels et à l'amélioration des compétences; planification des tâches et

élaboration de rapports relatifs aux progrès accomplis dans le cadre du système intégré d'information sur les ressources (IRIS).

Services régionaux

Informations générales/contexte

Afin de renforcer la présence et l'action de l'OIT dans les Etats Membres, le Directeur général s'est engagé à l'égard du Conseil d'administration à transférer des ressources d'un certain nombre de postes et responsabilités connexes du siège vers les régions, notamment en ce qui concerne la coopération technique. Ce poste englobe les ressources destinées à l'élaboration, sur la base des priorités indiquées par les mandants, de nouvelles approches et de nouveaux produits dans le domaine de la coopération technique destinés à permettre à l'OIT de jouer à l'égard central dans certaines activités du système des Nations Unies, notamment les DSRP. Il englobe également les opérations pilotes organisées en collaboration avec des donateurs à l'appui d'importantes initiatives menées en faveur du travail décent, notamment le suivi des questions ci-après: Forum pour l'emploi en Chine, Des emplois pour l'Afrique, OIT/SIDA, lutte contre la pauvreté, l'économie informelle, développement des entreprises et soutien à la coopération régionale.

Objectif

Renforcement des capacités sur le terrain visant à faire en sorte que les priorités des mandants et les conditions régionales et locales soient pleinement prises en considération dans des programmes et projets intégrés démontrant les possibilités des nouvelles approches dans le cadre du programme d'activités sur le travail décent.

Indicateurs	Cibles	Echéance	Montant déjà alloué (dollars E.-U.)	Montant réservé (dollars E.-U.)	
Les propositions de projet de l'OIT et leur mise en œuvre montrent: une meilleure réponse aux approches globales du système des Nations Unies telles que les DSRP, le développement durable, les ODM; une meilleure intégration des activités liées au travail décent.	Afrique				
	Niveau régional: conception des programmes des pays relatifs à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté («Des emplois pour l'Afrique»).	2004		300 000	
	Niveau régional: renforcement de l'aptitude des partenaires sociaux à traiter les questions de VIH/SIDA sur le lieu de travail.	2004		288 000	
	Huit Etats Membres: extension de la représentation des travailleurs au secteur informel.	2004		100 000	
	Niveau régional: amélioration des capacités d'analyse et de planification du secteur privé.	2004		100 000	
				–	788 000
	Amériques				
	Niveau régional: création de réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la promotion du travail décent et des politiques de stimulation de l'emploi.	2004		155 000	
Niveau régional: publication et distribution aux mandants de l'OIT d'une enquête sur la réforme du marché du travail, la productivité, la compétitivité et le travail décent.	2004		120 000		
Niveau régional: renforcement de l'aptitude des organisations d'employeurs à adopter des politiques et des stratégies de promotion qualitative et quantitative de l'emploi et de l'entreprise.	2005		120 000		

Indicateurs	Cibles	Echéance	Montant déjà alloué (dollars E.-U.)	Montant réservé (dollars E.-U.)
	Niveau régional: renforcement de l'aptitude des organisations de travailleurs à participer activement à la promotion, à la défense et au développement des principes de sécurité sociale qui conditionnent la justice sociale.	2003		120 000
			—	515 000
	Etats arabes			
	Conseil de coopération du Golfe: amélioration de l'aptitude à mettre en œuvre les outils statistiques et les normes.	2002-03		100 000
	Liban: réalisation, par l'Agence nationale pour l'emploi, d'une étude sur le marché du travail.	2003		50 000
			—	150 000
	Asie			
	Chine: mise en place, avec le concours des mandants, d'un programme national de sécurité au travail prévoyant notamment une formation à la sécurité dans les mines.	2003		100 000
	Iran (République islamique d'): mise en place, par les mandants et les principales parties prenantes, de politiques et de stratégies destinées à redynamiser les institutions du marché du travail sur la base d'une approche intégrée.	2003		170 000
	Niveau régional: les institutions nationales améliorent les services destinés à traiter les problèmes d'emploi, notamment des travailleurs pauvres, en améliorant les capacités régionales en matière de formation professionnelle et de développement des ressources humaines (APSDEP).	2004		250 000
			—	520 000
	Europe			
	Russie: évaluation des conséquences sociales de l'adhésion à l'OMC et de la mondialisation en vue de l'adoption de mesures destinées à réduire les coûts sociaux liés à la transition.	2003	100 000	100 000
	Turquie: étude des conditions de travail des femmes et des enfants dans les petites et moyennes entreprises agricoles en vue d'influer sur l'application de la nouvelle législation du travail.	2003	—	50 000
			100 000	150 000
	Total		100 000	2 123 000

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: Le renforcement des capacités régionales, dans le domaine notamment de la coopération technique, vise à donner suite à la décision du Directeur général de décentraliser les ressources et les responsabilités. La proposition concerne la conception et l'essai de nouvelles méthodes non applicables à la réalisation de l'ensemble des objectifs du programme de coopération technique de l'OIT.

2004-05: Les propositions de programme et budget pour 2004-05 préciseront la valeur ajoutée de l'excédent au titre des objectifs opérationnels pertinents. La pratique – qui a fait ses preuves – du financement de la coopération technique par des ressources extrabudgétaires sera étendue.

Budget du poste: 10 000 000 dollars E.-U.

Montant déjà alloué: 100 000 dollars E.-U.

Montant réservé: 2 123 000 dollars E.-U.

En cours:

Afrique	<p>Niveau régional: aptitude des partenaires sociaux à combattre le VIH/SIDA.</p> <p>Niveau régional: stimulation de l'emploi grâce au programme «Des emplois pour l'Afrique».</p> <p>Niveau régional: travail décent et économie informelle.</p> <p>Niveau régional: appui à l'intégration régionale.</p> <p>Huit Etats Membres: création d'organisations représentatives des travailleurs dans le secteur informel.</p> <p>Niveau régional: amélioration des capacités d'analyse et de planification du secteur privé.</p> <p>Niveau régional: renforcement des capacités des partenaires sociaux.</p>
Amériques	<p>MERCOSUR et Chili: amélioration des connaissances des jeunes dirigeants syndicaux dans le domaine du travail décent et d'autres domaines liés au travail, par la formation aux nouvelles technologies.</p> <p>Pays andins: renforcement des capacités des organisations de travailleurs dans le domaine du dialogue social et de la négociation.</p> <p>Argentine, Chili, Uruguay, Paraguay: fourniture aux mandants de l'OIT de moyens d'adopter plus facilement des politiques actives dans le domaine du marché du travail et de la protection sociale.</p> <p>Niveau régional: création d'un réseau régional de promotion du dialogue social et du travail décent dans le monde de l'enseignement.</p> <p>Amérique centrale: renforcement des capacités des institutions tripartites sous-régionales dans le domaine du dialogue social en vue de l'adoption de l'«Agenda Laboral».</p> <p>MERCOSUR: renforcement des capacités structurelles de l'«Observatorio del Mercado de Trabajo».</p> <p>Pérou: renforcement des capacités du «Consejo Tripartito del Trabajo» pour l'aider à formuler des politiques du travail et à mettre en œuvre des stratégies de promotion du travail décent.</p> <p>Mexique: renforcement des capacités des institutions chargées de la médiation, de la négociation et du règlement des différends.</p> <p>Niveau régional: création de mécanismes/instruments pour le suivi des conventions collectives pouvant être conclues dans le cadre de l'ALENA.</p> <p>Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou: amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les mines.</p> <p>Brésil: renforcement de l'aptitude institutionnelle et technique des acteurs sociaux à promouvoir l'emploi et l'insertion sociale des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables par le biais de programmes de formation et de validation des acquis.</p> <p>Pays des Caraïbes: renforcement des capacités des mandants tripartites dans le domaine du dialogue social, de l'analyse économique, de la gestion, des revenus et de la productivité.</p> <p>Niveau régional: diffusion de travaux de recherche sur des questions régionales touchant au travail.</p>
Etats arabes	<p>Syrie: l'Institut des travailleurs dispense une formation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.</p> <p>Niveau régional: Le personnel des institutions nationales est capable de donner des conseils actuariels.</p> <p>Niveau régional: renforcement de l'aptitude des mandants à fournir en arabe des renseignements en matière de prévention du VIH/SIDA.</p>

	<p>Liban Sud: création d'emplois moins exposés au risque de fermeture des frontières.</p> <p>Niveau régional: ratification et application des normes du travail fondamentales – extension du programme pour la promotion de la Déclaration.</p> <p>Conseil de coopération du Golfe: renforcement des capacités en matière de mise en œuvre des outils statistiques et des normes (partie 2).</p>
Asie	<p>Chine: promotion du travail décent en Chine.</p> <p>Niveau régional: renforcement des capacités régionales en matière d'emploi par la formation, et notamment l'élaboration de nouvelles méthodes en ce qui concerne les travailleurs pauvres. Les propositions figurant sous ce poste englobent l'APSDEP.</p> <p>Papouasie-Nouvelle-Guinée: Démarrez votre entreprise/Gérez mieux votre entreprise.</p> <p>Niveau régional: appui à l'élaboration d'approches intégrées en matière de travail décent. Les propositions portent sur des mesures destinées au Bangladesh, à l'Inde, à l'Indonésie, aux pays insulaires du Pacifique, aux Philippines et à Sri Lanka.</p>
Europe	<p>Turquie: conditions de travail, en particulier des femmes et des enfants, dans les petites et moyennes entreprises agricoles.</p> <p>Europe centrale: flexibilité du marché du travail et sécurité sociale.</p> <p>Niveau régional: projet de document de synthèse destiné à des réunions régionales européennes prévues en 2004.</p> <p>Kazakhstan: programme pilote sur le travail décent.</p> <p>Nord-Ouest de la Russie: programme pilote sur le travail décent.</p> <p>Région du Caucase: renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes: mandants russes, organisations d'employeurs.</p>

Statistiques

Informations générales/contexte

Le cadre stratégique pour 2002-2005 insiste sur la nécessité de renforcer les capacités de l'OIT dans le domaine des statistiques. On pouvait lire dans le rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail de 2001: «Pour promouvoir efficacement le travail décent pour tous, le Bureau doit être à même d'en mesurer et d'en suivre les progrès et les insuffisances...» La réalisation de cet objectif passe par un effort concerté de tous les services du Bureau, au siège comme dans les régions. Un cadre à cet effet est proposé dans les recommandations du Groupe consultatif sur les statistiques soumises au Directeur général en 2001. Il faudrait élaborer une série d'indicateurs statistiques pour mesurer le travail décent, ce qui permettrait aux mandants de l'OIT de suivre l'évolution de la situation dans leurs pays, mais aussi de renforcer la capacité de l'OIT dans le domaine du conseil aux mandants et de préciser les rapports entre, d'une part, le travail décent et, d'autre part, la pauvreté et d'autres problèmes importants en matière de développement. Une série de programmes intégrés sera mise en œuvre dans l'ensemble des services du Bureau pour améliorer l'efficacité et la coordination des opérations de collecte, de stockage et de diffusion des statistiques.

Objectifs

- 1) Renforcer les moyens dont disposent les mandants de l'OIT pour mesurer le travail décent et évaluer les progrès en la matière.
- 2) Renforcer les capacités de l'OIT en matière de collecte et de diffusion des statistiques sur le travail, mieux coordonner les moyens utilisés et en améliorer la pertinence.

Indicateurs	Cibles
1a. Conception d'un cadre pour la mesure du travail décent; élaboration d'un jeu d'indicateurs statistiques de base et application de ces indicateurs aux Etats Membres.	1 i) Trois pays adoptent le cadre de l'OIT pour la mesure du travail décent, et des statistiques de base sur le travail décent sont recueillies pour l'ensemble des Etats Membres de l'OIT.
1b. Création et essai, par les Etats Membres, de modules prototypes pour les futures enquêtes sur le travail décent.	ii) Elaboration et essai, dans trois pays, d'une méthodologie et de modules pour les futures enquêtes sur le travail décent.
1c. Production et diffusion d'une méthode de calcul des estimations régionales et mondiales de certaines composantes du travail décent.	iii) Elaboration et diffusion d'une méthode de calcul des estimations sur le travail décent pour toutes les régions de l'OIT et pour le monde entier.
1d. Fourniture aux Etats Membres de prototypes de rapports analytiques nationaux sur le travail décent.	iv) Etablissement et diffusion de cinq prototypes de rapports nationaux décrivant et analysant le travail décent.
2a. Amélioration de la collecte périodique de données auprès des Etats Membres.	2 i) Création de questionnaires électroniques pour toutes les activités de collecte de données de l'OIT.
2b. Approbation, en vue de leur application, de recommandations et de méthodes opérationnelles pour une nouvelle stratégie de diffusion des statistiques périodiques de l'OIT.	ii) Le nouveau système OIT de collecte de données en collaboration avec les bureaux extérieurs est opérationnel dans trois sous-régions. iii) Diffusion de la version CD-ROM de LABORSTA et examen, révision et rationalisation de l' <i>Annuaire des statistiques du travail</i> du BIT.

Echéance: Tous les travaux seront engagés et l'ensemble des projets de méthodes et de cadres d'action seront testés d'ici la fin 2003. Les travaux seront achevés d'ici la fin 2005.

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: La nécessité de renforcer la capacité de l'OIT dans le domaine des statistiques a été soulignée dans le cadre stratégique 2002-2005². Les travaux décrits viennent s'ajouter à ceux prévus au programme et budget 2002-03.

2004-05: Les activités statistiques financées au moyen de l'excédent contribueront à la réalisation des objectifs intersectoriels ci-après qui sont proposés pour la période biennale 2004-05: a) élaboration de politiques nationales cohérentes en faveur du travail décent; b) renforcement des capacités nationales et internationales en matière de conception, de collecte et d'utilisation des statistiques sur le travail décent, et notamment sur les rapports entre ce dernier et la pauvreté; et c) appui aux Etats Membres établissant des documents d'orientation sur le travail décent et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

Budget de ce poste: 2 000 000 dollars E.-U.

Montant déjà alloué: 477 000 dollars E.-U. – Premiers travaux de mise en place d'un cadre pour la conception et l'évaluation d'une série d'indicateurs de base sur le travail décent, et notamment collecte de données aux niveaux régional et national, renforcement des capacités du Bureau de statistique (STAT) et du groupe consultatif sur les statistiques et établissement de profils statistiques nationaux sur le travail décent.

Montant réservé: 523 000 dollars E.-U. – Poursuite des activités engagées. Premiers travaux en vue de la création de bases de données régionales et de centres de données régionaux, élaboration de rapports mondiaux et de manuels, organisation d'ateliers et de conférences sur le travail décent aux niveaux régional et sous-régional, conception d'une méthodologie pour les enquêtes en matière de travail décent et essai de cette méthodologie dans les régions, et amélioration de la collecte des données.

En cours: Achèvement des activités engagées, ce qui supposera, en particulier, l'organisation et la réalisation, dans les Etats Membres, d'enquêtes sur le travail décent fondées sur les enquêtes sur la population active; établissement de rapports sur le travail décent portant sur certains pays ou sur le

² Document GB.279/PFA/6.

monde entier; élaboration d'un manuel détaillé sur les concepts, les définitions et les méthodes utilisés dans le cadre de la collecte de données sur le travail décent, par le biais d'enquêtes et d'autres techniques.

Egalité entre hommes et femmes

Informations générales/contexte

En 2000-01, l'OIT a mené un audit sur la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes, le premier du genre dans le système des Nations Unies. Si l'audit a porté essentiellement sur le personnel de l'OIT, les mandants qui participaient à cet exercice sur le terrain ont indiqué qu'ils souhaitent développer leurs propres capacités dans ce domaine. Ils ont également souhaité que soient élaborées des directives et des outils leur permettant de mieux promouvoir l'égalité entre les sexes dans les Etats Membres, et que l'on multiplie les occasions de dialogue tripartite sur ces questions. Compte tenu du fait que les femmes sont souvent plus désavantagées sur le marché du travail et constituent la majorité de la population pauvre, particulièrement dans le secteur informel, des réalisations concrètes dans ce domaine sont indispensables si l'on veut assurer l'application effective, au niveau national, de la stratégie de l'OIT en matière de travail décent. De plus, le fait de renforcer la capacité des mandants de l'OIT dans le domaine de l'égalité entre les sexes permettra d'accroître leur influence et la qualité de leur contribution aux stratégies de réduction de la pauvreté menées au niveau national; par ailleurs, les mandants pourront ainsi mieux aider les femmes travaillant dans le secteur informel et contribuer par la même occasion au suivi des travaux menés par l'OIT pour donner suite aux conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2002 sur l'économie informelle.

Objectif

Les mandants de l'OIT renforcent leur aptitude à améliorer l'égalité entre les sexes dans le monde du travail et au sein des organisations tripartites.

Indicateurs	Cibles
Les mandants adoptent une stratégie et un plan d'action pour promouvoir l'égalité entre les sexes.	Afrique (Ouganda, Rwanda); Amériques (Communauté andine et pays du MERCOSUR);
Les partenaires tripartites mettent en place au niveau national un mécanisme institutionnel pour le dialogue social sur les questions d'égalité entre les sexes dans le monde du travail, ou renforcent le mécanisme existant, s'engagent à soutenir les associations œuvrant dans ce domaine et prennent des mesures pour accroître la représentation des femmes dans tous les secteurs d'activité.	Etats arabes (Yémen); Asie (Chine, République islamique d'Iran); Europe (Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan).
Les partenaires tripartites assurent la promotion des questions d'égalité entre les sexes et leur prise en compte dans les politiques socio-économiques nationales, les politiques de l'emploi, les stratégies de lutte contre la pauvreté, les processus DSRP, etc.	

Echéance: fin 2005.

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: Les excédents offrent la possibilité à l'OIT de répondre en temps utile aux demandes des mandants. Les activités proposées permettraient d'améliorer la qualité des instruments existants grâce à des essais pilotes sur le terrain. En outre, elles permettraient au Bureau, à partir de ressources extrabudgétaires, de faire bénéficier les mandants de l'OIT des enseignements tirés des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes.

2004-05: Incorporation, dans les Propositions de programme et de budget pour 2004-05, d'objectifs, d'indicateurs et de cibles spécifiques en matière d'égalité entre les sexes. La valeur ajoutée découlant de l'utilisation des excédents sera clairement indiquée.

Budget de ce poste: 2 000 000 dollars E.-U.

Montant déjà alloué: 0 dollar.

Montant réservé: 965 000 dollars E.-U. – Renforcement des capacités des mandants susmentionnés dans le domaine de l'égalité entre les sexes.

En cours: Renforcement des capacités d'autres mandants dans ce même domaine.

Communications externes

Informations générales/contexte

L'OIT dans son ensemble est en train de mettre en œuvre une stratégie de communication plus efficace. Son but est d'améliorer la visibilité de l'Organisation dans le monde et auprès de divers publics, et de mieux faire prendre conscience aux donateurs, aux mandants et au grand public de la valeur de son travail. Le budget ordinaire de 2004-05 prévoit une extension des capacités et des services. Il est proposé d'utiliser les excédents budgétaires pour lancer vigoureusement ce processus au cours de la période biennale actuelle. Les investissements porteront principalement sur les moyens matériels et humains, le but essentiel étant de faire mieux connaître, sur les plans national et mondial, l'OIT et ses principaux objectifs.

Objectifs

- Renforcer l'efficacité des campagnes de publicité mondiales et mieux cibler les médias.
- Amélioration des capacités régionales en matière de sensibilisation et d'information des médias.

Indicateurs	Cibles
Meilleure couverture de l'OIT dans les médias régionaux	i) Présenter de manière positive, dans les médias qui ont une influence sur les décideurs nationaux, les opinions, les objectifs et les valeurs de l'OIT.
Meilleure prise en compte des questions régionales et succès obtenus par l'OIT en matière d'information au niveau mondial.	ii) Meilleur ciblage régional des matériels, des méthodes et des campagnes de communication de l'OIT.
Objectifs stratégiques de l'OIT mieux compris par les donateurs et les mandants et renforcement du soutien apporté par ces derniers à ces objectifs.	iii) Références à l'OIT dans les programmes nationaux et internationaux consacrés au développement.
	iv) Amélioration des relations avec les donateurs.

Echéance: décembre 2003.

Liens avec le cadre du programme et budget

2002-03: Les excédents budgétaires fournissent à l'OIT l'occasion d'améliorer de manière considérable sa notoriété et sa capacité d'influer sur les décideurs mondiaux et nationaux en lui permettant d'exercer une action plus efficace auprès des médias dans les régions et au siège.

2004-05: Incorporation, dans les Propositions de programme et de budget pour 2004-05, d'objectifs, d'indicateurs et de cibles spécifiques concernant les communications externes. La valeur ajoutée découlant de l'utilisation de cet excédent sera clairement indiquée.

Budget de ce poste: 3 500 000 dollars E.-U.

Montant déjà alloué: 303 736 dollars E.-U. – Fourniture de documents d'information aux régions.

Montant réservé: 2 148 300 dollars E.-U. – Elaboration de documents et de moyens d'information.

En cours: Etablissement, à l'intention de l'ensemble des services du BIT, de nouveaux documents et moyens d'information et de nouveaux partenariats avec les médias et les journalistes.

Investissement dans la technologie de l'information

Il est proposé de virer un montant de cinq millions de dollars au Fonds pour les systèmes informatiques afin de financer les besoins du Bureau en matière de technologie de l'information. Dans le cadre d'une autre question à l'ordre du jour, la commission est priée de recommander au

Conseil d'administration d'autoriser l'utilisation du fonds pour moderniser le système de vote électronique utilisé à la Conférence. D'autres propositions concernant l'utilisation du fonds sont en cours d'élaboration; elles seront soumises pour examen à la commission lorsque des estimations précises des coûts auront pu être établies.

Excédent 2000-01: état des ressources au 22 octobre 2002

(en dollars E.-U.)

Postes	Montant déjà alloué	Montant réservé	Total (Montant déjà alloué + montant réservé)	Montant dont l'utilisation est à l'étude
1. Session maritime de la Conférence internationale du Travail	-	-	-	-
2. Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	2 800 000	-	2 800 000	-
3. Normes internationales du travail	111 590	759 950	871 540	2 028 460
4. Réponse aux crises et aux situations d'urgence	2 586 000	3 415 000	6 001 000	1 999 000
5. Investissements dans le bâtiment et le logement	-	-	-	2 750 000
6. Sécurité et sûreté du personnel	1 750 000	1 500 000	3 250 000	200 000
7. Investissement dans les capacités de gestion	-	1 930 000	1 930 000	4 070 000
8. Services régionaux	100 000	2 123 000	2 223 000	7 777 000
9. Statistiques	477 000	523 000	1 000 000	1 000 000
10. Egalité entre hommes et femmes	-	965 000	965 000	1 035 000
11. Communications externes	303 736	2 148 300	2 452 036	1 047 964
12. Investissement dans la technologie de l'information	-	-	-	5 000 000
13. Tripartisme et dialogue social (nouvelle rubrique)	-	-	-	2 900 000
Total	8 128 326	13 364 250	21 492 576	29 807 424